

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2023 à 20h00 selon convocation en date du 7 avril 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE.

Absents excusés : Mme BRAULT (a donné procuration à M MICHOUX)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Délibération N°2023-030 : Choix de la réponse à apporter aux gérants du Maury

Le Maire informe à l'assemblée que suite au courrier reçu de la part des gérants du restaurant du Maury, il convient de faire un choix quant à la réponse à leur apporter.

Il rappelle à l'Assemblée la réunion en date du 31 janvier 2022 à ce sujet et les résultats des discussions de l'époque.

Il propose à l'Assemblée de faire un choix définitif entre les diverses possibilités proposées :

- 1) Vente du bien
- 2) Remise en conformité de l'existant, sans modification du contrat de location
- 3) Réhabilitation, extension cuisine et remise en conformité avec modification du contrat de location (12 mois)
- 4) Démolition du restaurant et reconstruction avec modification du contrat de location (12 mois)

Le vote se déroule à huis clos à la demande de Monsieur le Maire et sans opposition afin de redonner du calme à la séance et à bulletin secret à la demande de 7 membres du conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- ✓ Choisit la deuxième possibilité

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	7
Contre	5
Abstention	1

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 19 avril 2023.
Au registre sont les signatures



Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 019-211911300-20230419-DCM2023030-DE

